

I - Modifications principales apportées au premier tirage

de

De Jésus de Nazareth à la fondation du Christianisme

et de

Enseignement de Jésus suivi du Mémoire des Chrétiens

I- *De Jésus de Nazareth à la fondation du Christianisme*

Le début du premier chapitre a été modifié

La fabrique des Evangiles

Au moment d'entreprendre un examen des textes des Evangiles et du Nouveau Testament dans son ensemble, les spécialistes, exégètes des institutions ecclésiales ou laïques, s'orientent dans leur recherche en adoptant un cadre qui situe dans le temps l'origine de ces textes : on accepte la convention selon laquelle l'Eglise aurait été fondée à Rome à un moment où Paul de Tarse et l'apôtre Pierre s'y seraient rencontrés [date limite, celle de leur (*prétendu*) martyre, en 67] et où ils y auraient prêché « l'Evangile de Jésus-Christ ». Voilà ce qu'on peut lire au début du livre III de *Contre les hérésies* d'Irénée de Lyon, ouvrage écrit à la fin du deuxième siècle de notre ère (vers 180). Dans le même contexte, Irénée rattache à quatre personnages, qu'il qualifie d'Apôtres, l'écriture des quatre Evangiles, que les Eglises, en conséquence, considèrent comme les seuls témoignages authentiques remontant à Jésus-Christ lui-même.

Procéder de cette façon revient à entériner la valeur de vérité de ces quatre Evangiles et à admettre que Jésus-Christ a été élu pour être les témoins de son action et de son message douze personnages, dits Apôtres, auxquels il faut adjoindre Paul de Tarse, lequel en aurait reçu une révélation spéciale, selon ce que nous apprennent les *Actes des Apôtres*, lesquels se rattachent étroitement, par son auteur, à l'un des Evangiles, celui attribué à Luc. Comme des détails de la vie de Paul racontés dans les *Actes* se recoupent avec des informations que celui-ci donne dans des lettres qui lui sont attribuées, il n'y a pas de raison de douter de l'authenticité ni de ces lettres, ni des autres qui lui sont également attribuées. Voilà ce qui est accepté comme fiable et qui dispense de soumettre à un examen rigoureux ce qu'Irénée affirme de la « tradition apostolique », en le confrontant par exemple à d'autres témoignages sur les origines, s'il en existe.

A l'appui d'un cas exemplaire, celui de M.-F. Baslez, examinons les risques que comporte une telle approche : historienne de formation, elle a publié, dans les années 90, une « biographie » de Paul, qu'elle a tout bonnement intitulée « Saint Paul » ; par-là, elle laissait entendre qu'elle admettait la légitimité de la tradition chrétienne, sous l'autorité des Eglises, qui, seules, peuvent décider de la sainteté ou non d'un auteur. Elle entérinait un héritage, qu'elle faisait sien. Son portrait de Paul s'appuie sur les récits des *Actes des Apôtres* et sur les *lettres* (dites Epîtres) qui lui sont attribuées. Sa prudence s'est limitée à ne rien tenir pour vrai dans ces textes avant d'en faire un examen raisonné. A l'appui de ces textes, il lui a été possible de raconter l'histoire de Paul, de ses voyages, de ses conflits, de ses emportements, de ses élans mystiques, de sa mort en 67 selon ce que laisse entendre Irénée. Or avant de rédiger cette biographie d'un personnage du Nouveau Testament, il lui aurait fallu se poser des questions sur la composition des *Actes des Apôtres*, par exemple : c'est le devoir d'un historien de s'interroger sur la fiabilité des documents, même authentifiés par une tradition, sur lesquels il s'appuiera pour médiatiser une connaissance du personnage dont il s'occupe. Si Mme Baslez avait réalisé ce travail – on peut faire le même reproche aux nombreux commentateurs des *Actes*, et par excellence à l'un de ses derniers interprètes, qui était professeur à la Faculté de Théologie protestante de Lausanne lorsqu'il l'a publié, M. Daniel Marguerat – elle aurait pu découvrir qu'ils sont la tentative de faire entrer dans un seul récit continu *deux histoires* qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre, ni *sur le plan de la langue*, ni sur celui des contenus. Ils comportent, d'une part, une histoire de la naissance de l'Eglise, écrite dans un grec sémitisant, truffée d'éléments légendaires, d'autre part des récits, rédigés en grec de la *koinè*, la langue

standard des Grecs eux-mêmes, servant de langue de communication dans le bassin méditerranéen ; ces récits sont de véritables comptes rendus des péripéties qui ont opposé non seulement Paul de Tarse, mais les membres d'une *Assemblée* fondée à Jérusalem après la crucifixion de Jésus de Nazareth. Elle se serait rendu compte que, si « Pierre » et Paul étaient supposés avoir fondé à Rome l'*Eglise (Ekklēsia)*, bien avant cela une *Assemblée (Ekklēsia)* avait été fondée à Jérusalem, et d'autres encore à Antioche ou ailleurs en Asie Mineure, puis en Grèce. Après avoir découvert qu'elle ne pouvait pas lire les *Actes des Apôtres* comme s'ils constituaient une œuvre unitaire et le produit d'une écriture par un seul auteur, il lui serait peut-être venu à l'esprit de se demander si Paul pouvait être l'auteur de toutes les lettres qui lui étaient attribuées avant d'y puiser des renseignements sur sa vie.

Un document crucial d'une histoire enfouie sous celle du christianisme : les fragments de Papias de Hiérapolis

Pour la connaissance de l'époque de Jésus ou de Jésus-Christ et de ses disciples, ne disposerions-nous que des textes du Nouveau-Testament et ne dépendons-nous que d'une tradition écrite dont la fiabilité reposera sur le témoignage de quatre Apôtres, qui auraient été en contact avec Jésus-Christ ? Pour tester la fiabilité du Nouveau Testament, il faut que nous puissions le frotter à au moins un témoignage venu d'ailleurs que de l'ensemble clos des textes estampillés authentiques par l'autorité des Eglises. Si ce témoignage n'existe pas, le sol sur lequel repose Jésus-Christ resterait à jamais mouvant. Or il existe et il suffit d'une seule phrase à l'intérieur de ce témoignage pour ébranler tout l'édifice scripturaire construit par l'Eglise (une – orthodoxe, catholique, protestante – sainte, *apostolique*).

Puis suit, p. du premier tirage...

Au moment où Constantin sortait les chrétiens de la clandestinité dans l'empire romain (première moitié du IV^e siècle de notre ère), un « épiscope¹ », conseiller de l'empereur, l'évêque de Césarée Maritime, en Samarie, nommé Eusèbe, entreprit d'écrire ouvertement une histoire de l'Église. Sur la plupart des historiens de l'Antiquité, Eusèbe a un avantage non négligeable malgré

La conclusion du chapitre, sur « Irénée et la tradition apostolique », a été augmentée et réécrite comme suit (remplace les pages 50 à 53 de l'édition de 2024).

De la lecture de Papias, nous déduisons qu'un disciple de Jésus a pris des notes de son enseignement, assez consistantes pour qu'à la mort du maître on ait pu en faire un recueil ; qu'un compagnon a également pris des notes des quelques situations et paroles remarquables dans la vie de Jésus, racontées par un disciple appelé Simon, surnommé plus tard Pierre. Comment se fait-il que la tradition exégétique se soit montrée tout simplement incapable d'extraire ces informations de la lecture des citations de Papias par Eusèbe de Césarée ? La tradition exégétique veut entendre des paroles de Jésus-Christ et non simplement d'un homme, eût-il été un rabbin, nommé Jésus, faute de pouvoir lui affecter le titre de « fils de... ». Dès lors elle préfère s'agripper au premier « témoignage » mentionnant explicitement, à la fin du II^e siècle de notre ère, quatre auteurs de quatre Evangiles, le témoignage d'Irénée de Lyon².

¹ « Episcope » deviendra celui qu'en français on désigne sous le titre d'évêque. Il est le pasteur qui surveille le troupeau, à tous les sens des deux termes. Il prétend protéger son intégrité physique et doctrinale, sans compter son rôle de gardien des mœurs. Césarée Maritime était le port, en Samarie, d'où partait la route pour rejoindre Jérusalem. Hiérapolis, la ville évoquée plus loin, se nomme aujourd'hui « Pamukkale ». Rien ne garantit que Papias ait jamais été « épiscope ». Au temps de son enquête, il habitait peut-être à Ephèse.

² Il y a dans l'œuvre de Justin de Naplouse (milieu du 2^e siècle, époque de l'empereur Aurélien), une allusion explicite à quatre textes auxquels il donne le titre de « *Mémoires des Apôtres* ». L'idée que quatre Evangiles se rattachent à « Jésus-Christ » par l'intermédiaire de quatre Apôtres qu'il a choisi, la tradition apostolique, donc, remonte probablement à l'époque de l'écriture de ces Evangiles, à l'époque de leur fabrique. Dès ce moment-là, on a procédé à du bricolage dont les sutures sont visibles depuis l'origine, aveuglées par l'idée même d'une Tradition apostolique qui fait de l'Eglise la garante de son authenticité.

Voici ce que l'auteur de l'*Adversus Hæreses* affirme au début du livre III de son ouvrage (III, 1 dans l'édition du TLG³) ; je traduis en me tenant aussi près que possible de la syntaxe de l'auteur :

« Et précisément Mathieu, au milieu des Hébreux, en leur propre dialecte (langue = araméen) *avait produit aussi une écriture d'évangile* (*kai graphēn exēnenken ewangeliou*), au moment où Pierre et Paul évangélisaient à Rome et posaient les fondements de l'Eglise. Après leur exode (leur passage de ce monde-ci dans le monde céleste), Marc le disciple et interprète de Pierre (*qui ne savait pas le grec*) lui *aussi* nous a transmis par écrit ce que Pierre proclamait⁴. Et Luc ensuite, le compagnon de Paul, déposa dans un livre, (tel un testament) (*katetheto*) l'évangile qu'il (Paul) proclamait. Ensuite Jean, le disciple du Maître, celui qui a même laissé reposer sa tête sur sa poitrine, lui aussi publia (*exedōken : le verbe n'est pas le même que celui employé pour l'action de Mathieu*) l'évangile alors qu'il séjournait en Asie, à Ephèse. » (Ephèse était la capitale de la province d'Asie. Par la formule *exedōken to ewangelion*, Irénée suggère que Jean a conduit jusqu'à son terme l'écriture de l'Evangile, des actes et paroles de Jésus-Christ ; à partir de là, plus rien ne pouvait être ajouté).

Irénée poursuit : « Les bienheureux apôtres, après donc qu'ils eurent posé les fondements de l'Eglise et qu'ils l'eurent bâtie, remirent entre les mains de Lin la charge de l'*épiskopè* » (de l'épiscopat), que Lin transmettra à son tour, et ainsi de suite, d'évêque de Rome en évêques de Rome : les apôtres ont confié au premier « épiscope », au premier « surveillant », la responsabilité d'un héritage, de sa préservation et de sa fidèle transmission. En cela consiste la tradition apostolique, apostolique parce que remontant au témoignage de quatre Apôtres. Elle fait de l'Eglise la garante de la source des textes fondateurs (les Evangiles) : selon ce passage d'Irénée, les quatre sources sont des textes écrits ou proclamés par des Apôtres. Trois d'entre eux ont été des disciples de « Jésus-Christ », Matthieu, Simon, Jean ; Paul, « apôtre du Christ » a reçu la révélation de l'Evangile de « Jésus » lui-même (thème récurrent dans les *Lettres* attribuées à Paul, un des objets de ses débats avec ses contradicteurs).

Aucun exégète prébendé d'une Eglise ou d'une autre ne remet profondément en cause cette affirmation d'Irénée. Quasiment tous admettent, avec ou sans discussion, que le premier écrit évangélique date, peu ou prou, de l'année 67, que l'auteur du 3^e Evangile s'appelait « Luc », dont l'existence n'est pas même attestée par les *Actes de Apôtres*, qu'il est censé avoir écrits !

Revenons à la phrase qui mentionne le premier évangéliste, « Matthieu » (j'écrirai désormais le nom des évangélistes entre guillemets étant donné que leur nom est usurpé (sauf celui de Jean, dont le titre d'Apôtre est usurpé). Elle comporte deux bizarries renvoyant l'une à l'autre.

« Matthieu, au milieu des Hébreux, avait produit *aussi une écriture d'Evangile* (ou : *d'un Evangile*) en langue hébraïque, au moment où Pierre et Paul évangélisaient à Rome et posaient les fondements de l'Eglise. »

Une proposition comportant le connecteur adverbial « aussi » suit une autre proposition dans laquelle était donnée une information à laquelle la proposition avec « aussi » ajoute un complément d'information de même type⁵. « Matthieu a écrit au milieu des Hébreux un évangile en langue hébraïque (première information), *il en a aussi écrit un en langue* (au lecteur de compléter, en fonction de ce qu'il sait) *grecque*, au moment où... » (information complémentaire). Cette seconde information n'est pas exprimée par Irénée, le contenu en est simplement *impliquée* par l'emploi de « aussi », qui permet en quelque sorte de le sous-entendre sans le dire. Pourquoi cette façon contournée « d'informer sans le faire » le lecteur ? En vérité Irénée *savait* que cette seconde information est fausse (l'auteur du premier Evangile écrit en grec ne s'appelait pas Matthieu). Depuis Hérodote, un *historien* – or ici Irénée se

³ L. Doutreleau and A. Rousseau, *Irénée de Lyon. Contre les hérésies, livre 3, vol. 2 [Sources chrétiennes 211]*. Paris: Éditions du Cerf, 1974].

⁴ Ils sont donc deux à avoir transmis ce que Pierre proclamait, « Matthieu » et « Marc ». A propos, si Pierre proclamait à Rome son Evangile, son témoignage sur Jésus-Christ, il le faisait vers 65 : à ce moment-là, il s'appelait encore Simon, son surnom de Pierre n'avait pas encore été inventé ; ou bien Irénée n'est pas très bien informé, ou il truque délibérément l'information (selon la Tradition, garantie par les Evangiles, c'est Jésus-Christ qui a surnommé Simon Pierre. Or la première apparition datable du surnom de Simon, Céphas, se trouve dans l'Evangile de Jean et dans la lettre de Clément aux *Corinthiens*, datée généralement des années 95-96. En réalité, elle n'a pas pu être écrite avant qu'un évêque ait été introduit dans le Conseil de ce qui devient une Eglise (au tournant du 1^{er} et du 2^e siècle).

⁵ « Hier, Paul est arrivé à l'heure au rendez-vous, dit Marc – Pierre est *aussi* arrivé à l'heure ! » complète Jean.

comporte en historien de ce que les Apôtres ont fait à l'origine – avait l'obligation de faire attester ou d'attester (*historein*) en le fixant (par l'écriture par exemple), *ce qui avait été*. A la manière dont il s'exprime, nous pouvons conclure qu'Irénée ne pouvait pas attester que Matthieu avait écrit un Evangile en grec ; il ne l'a pas dit expressément, il s'est exprimé de telle sorte que le lecteur le conclue lui-même !

Exammons la seconde bizarrerie : Matthieu (produisit) avait produit aussi une écriture d'un évangile au milieu des Hébreux, *au moment où Pierre et Paul évangélisaient à Rome et posaient les fondements de l'Eglise* ». Que vient faire ici la mention de l'action de Pierre et de Paul à Rome, en un lieu à une grande distance de la Palestine et à une tout autre époque ? Elle a pour fonction de mettre en rapport un acte d'écriture explicite avec un autre acte d'écriture, implicite : ce qu'Irénée ne dit pas mais qui est implicite dans son propos, c'est que « Matthieu » a été le rédacteur, en grec, de la prédication évangélique de Pierre et de Paul à Rome vers 65-67 ! Le texte de la rédaction, c'est précisément celui de l'Evangile selon Matthieu. La seconde bizarrerie a pour fonction de confirmer l'information que le lecteur peut tirer de la première bizarrerie.

Il était clair pour Irénée et ses lecteurs, comme il est clair pour nous, que l'écriture de l'Evangile en hébreu « au milieu des Hébreux » n'a pu être faite à Rome, en présence de Pierre et Paul, entre 62 et 67. Cela, le pourfendeur des hérétiques ne le dit pas, mais il ne pouvait pas dire non plus que Matthieu a noté en grec la prédication de Pierre et de Paul, *parce qu'il savait que c'était faux* ; heureusement, il n'avait pas besoin de le dire, puisqu'il était bien connu depuis longtemps qu'il existait un Evangile écrit en grec attribué par l'autorité de l'Eglise à Matthieu. Il lui suffisait donc de mettre en rapport un autre acte d'écriture de Matthieu avec la prédication romaine pour suggérer que c'est aussi Matthieu qui l'a mise par écrit sous la forme d'un Evangile écrit en grec. Mais nous, de la façon dont Irénée s'exprime, nous pouvons déduire que celui qui a écrit l'Evangile de Matthieu ne s'appelait pas Matthieu, n'était en tous les cas pas le Matthieu à qui Jésus de Nazareth avait demandé de prendre des notes de son enseignement. La double injonction contradictoire à laquelle Irénée était soumis – en tant qu'historien, attester ce qui a été, en tant que chargé de défendre la vérité de la tradition de l'Eglise, attester comme authentique une fiction (la tradition apostolique) ne lui permettait pas de s'exprimer *simplement*, l'obligeait à de la duplicité.

Le début de la phrase d'Irénée est une transformation de la citation par Eusèbe de Papias : « Pour sa part donc Matthieu écrivit au moment de leur profération les paroles (du Maître), chacun les traduisit (en grec) comme il était capable de le faire ... ». Le témoignage concernant Matthieu, celui de Papias, qu'Irénée connaissait (il en reprend les premiers termes) disait qu'il avait pris des notes des « paroles » (du maître) en araméen (« il avait produit une écriture d'évangile », celui de la bonne nouvelle annoncée par Jésus, pour nous, l'affranchissement de la Loi d'Alliance) ; Irénée transforme cet élément en disant que « Matthieu a aussi rédigé une écriture d'évangile » en araméen. S'il l'a produit « aussi » en araméen, c'est qu'il l'a produit « aussi » en grec, évangile en grec qu'Irénée, par une ellipse et par l'antéposition d'un adverbe substitué à un autre, à valeur clairement temporelle, met en rapport avec la prédication de Pierre et de Paul *sans le dire*, en le laissant entendre sous une formulation contournée, plus précisément, contorsionnée. L'essentiel : il n'a pas dit que Matthieu est l'auteur du premier Evangile, en grec, celui qui lui est attribué et que tous les adeptes du Christ entendent proclamer lors des Assemblées eucharistiques. Mais les adeptes du Christ, eux, entendent que Matthieu a aussi écrit un évangile en grec. Ils ont été invités à accomplir le saut de la foi par-dessus la faille d'une ellipse, d'un non-dit. Et voilà, le tour est joué et depuis bientôt 2000 ans les Eglises nous serinent que par l'intermédiaire de l'apôtre Matthieu, auditeur de Pierre et Paul à Rome, leur enseignement repose sur celui de « Jésus-Christ ». Le premier moment de la tradition qui rattache le premier Evangile à « Jésus-Christ » par l'intermédiaire d'un apôtre est la manipulation d'une phrase qui rattachait un « écrit en araméen » à Jésus de Nazareth en personne ; il est un bricolage syntaxique, un véritable tour de passe-passe si bien fait que les croyants, fussent-ils exégètes, n'y voient goutte. Au point qu'à toutes les cérémonies eucharistiques, un personnage consacré, autorisé à le faire par investiture de Jésus-Christ lui-même, proclame : « Parole de Dieu ! »

Irénée n'a pas dit explicitement que « Matthieu » a produit un Evangile *en grec*. Irénée qui prétend bâillonner définitivement les voix discordantes, l'a-t-il fait cyniquement ou ingénument ? Il a lu Papias (sa façon de formuler le laisse entendre). Il savait donc que Matthieu a rédigé en araméen des notes qu'il a prises de l'enseignement de Jésus, notes qui ont ensuite été rassemblées dans un recueil. Il savait

pertinemment qu'il n'avait pas écrit un « Evangile » en grec, et donc *il ne le dit pas*. Il savait que Marc avait pris des notes de ce que Simon rapportait au sujet de Jésus, mais qu'il n'avait pas écrit un « Evangile ». Il a lu les *Actes des Apôtres*, dans la version non expurgée qui plus est : il savait donc que « Luc » est un personnage fictif. Et il savait que celui qui avait traduit les paroles de Jésus de Nazareth, rassemblées avec les témoignages de Simon, était hellénophone. Il connaissait probablement bien son nom. Irénée a-t-il été un faussaire délibéré ? Se peut-il que sa contorsion syntaxique quand il introduit l'évangile de Matthieu ait eu, dans son esprit, pour fonction de faire entendre qu'il ne prenait pas à sa charge, en tant qu'historien, ce qu'on *l'avait forcé* d'écrire ? Dans ce cas, la duperie est celle des épiscopes, des évêques, des premiers d'entre eux, les papes, puis *celle des experts en herméneutique néo-testamentaire* qui, dans leur lecture, ont glissé à la façon du traducteur de l'œuvre d'Iréne pour *Le Cerf*⁶ : « Ainsi Matthieu publia-t-il chez les Hébreux, dans leur propre langue, une forme écrite d'Evangile, à l'époque où Pierre et Paul évangélisaient Rome et y fondaient l'Eglise ». Aucun commentaire ; il suffit de supprimer le petit mot gênant pour lisser un texte. Or en supprimant un petit mot, le traducteur ne s'est pas rendu compte qu'Iréne, apparemment, ne mentionnait pas que Matthieu avait aussi écrit un Evangile en grec *au temps de la prédication de Paul et de Pierre, témoins des actes et paroles de Jésus-Christ*, et donc ne nommait pas l'auteur du premier Evangile.

L'ordre d'Iréne respecte la chronologie de l'écriture non des Evangiles, mais celle, en premier lieu, (1) des notes prises par Matthieu de l'enseignement de Jésus ; sont venues en second lieu, (2) les notes prises en araméen par Marc des anecdotes de Simon ; a suivi en troisième lieu, (3) la traduction en grec de la *koinè* de ces notes par un compagnon de Paul (qui ne s'appelait pas Loukas) ; cette troisième écriture a précédé de quelque quarante ans, comme nous le verrons, (4) l'*ekdosis*, « la publication » « de l'Evangile » par Jean.

Iréne a respecté l'ordre historique des écritures, en travestissant leur contenu, à l'exception de ce qui est devenu le quatrième Evangile et qui, historiquement, a été le premier « publié ». (Voir, plus loin, *Genèse de l'Evangile*. Dans *Jésus de Nazareth contre Jésus-Christ – II – La fabrique du Nouveau Testament*, j'ai commis une erreur en acceptant l'idée, soutenue majoritairement par les exégètes, que l'Evangile de « Marc » a été écrit en premier.)

La suite de notre tâche est dessinée : il nous faut restaurer la primauté d'écritures profanes sur des écritures dites « sacrées » élaborées par des faussaires « consacrés » (.

Dans la prochaine étape, il nous faudra d'abord élucider l'énigme de l'auteur de la traduction des recueils en grec de la *koinè* – on voudra bien me pardonner de tant insister – avant d'exposer plus longuement le contenu de l'enseignement du Nazaréen. La tâche sera facilitée par le fait que l'auteur du récit des péripeties de Paul de Tarse avec les autorités de Jérusalem est le même que le traducteur des deux recueils. *Les Actes des apôtres*, dans la partie rédigée en grec de la *koinè*, nous livrent assez d'indices pour reconstituer l'identité de leur écrivain, en dépit des efforts accomplis, par le staff éditorial⁷ de « l'Evangile quadriparti et de la plupart des Lettres de l'apôtre Paul », pour effacer son nom et, s'ils l'avaient pu, jusqu'à la moindre trace de son existence.

Sur cette étape qui nous a permis de remonter jusqu'aux recueils des paroles de Jésus, dont Matthieu a pris des notes, et de quelques-uns de ses actes racontés par Simon, dont Marc a pris des notes, on peut consulter non seulement *Jésus de Nazareth contre Jésus-Christ II – La fabrique du Nouveau Testament* (Publibook) mais également les ouvrages référencés dans la bibliographie de l'ouvrage ainsi que ceux référencés dans les études du Nouveau Testament. Mais aucun de ces ouvrages référencés dans les études du Nouveau Testament – *Jésus de Nazareth contre Jésus-Christ II – La fabrique du Nouveau Testament* ne l'est nulle part – ne mentionne l'existence d'un recueil des paroles de Jésus de Nazareth. Aucun ne contribue à l'examen critique de l'écriture des Evangiles. Tous participent de la remonétisation chrétienne de la loi d'Alliance et de la légitimation de la supercherie sur laquelle les Eglises font reposer

⁶ Irénée de Lyon *Contre les hérésies. Dénonciation et réfutation de la gnose au nom menteur*, traduction Adelin Rousseau, moine de l'abbaye d'Orval, publié dans « Sagesse chrétienne » avec le concours du Centre National des Lettres !

⁷ Le plus probable, un groupe de lettrés, de la caste sacerdotale adverse des Sadducéens, d'inspiration essénienne, sous la conduite d'Ignace d'Antioche, au début du 2^e siècle (voir le dernier chapitre).

leur légitimité, celle de la tradition apostolique, censée être garante du lien entre quatre Apôtres qui ont, chacun, écrit ou dicté un Evangile, invités à le faire par Jésus-Christ lui-même.

II- Dans *De Jésus de Nazareth à la fondation du christianisme*

Retour chez Simon le Pharisién : leçon d'hospitalité d'une courtisane

Réécriture (p. 100-101 du tirage de 2024)

C'est dans le contexte suivant le discours de la plaine que nous lisons, dans la traduction de Silas, l'épisode de la « pécheresse » ayant pénétré dans la salle où un Pharisién faisait à Jésus l'honneur de sa table (7, 36 à la fin du chapitre). Entrée en plein repas, une femme, probablement une de ces courtisanes qui agrémentaient festins et banquets de leurs chants, de leur danse et du jeu d'un instrument, est venue auprès de Jésus (que nous supposerons étendu sur un lit à la mode gréco-romaine) pour accomplir sur lui les rites d'accueil de l'hôte : elle lui a lavé les pieds de ses propres larmes, elle les a essuyés avec sa propre chevelure puis elle y a répandu un parfum par ses baisers ; un tel *accueil de l'hôte*, de l'étranger intégré dans l'espace de la *philia*, au sens propre une *agapè*, était hyperbolique puisque la femme a puisé dans son propre corps, ou a fait usage d'un élément de son corps, pour le réaliser.

Le travail de relecture du texte grec à l'appui de l'expertise d'Alessandra Lukinovich a été l'occasion de revenir sur l'épisode de la courtisane, dans lequel, sur le plan de la langue, restait un point que je n'avais pas éclairci et qui me « chicanait » : je ne comprenais pas comment Silas avait pu traduire : « Jésus répondit » à Simon le pharisién qui s'étonnait *legôn en heautôi*, « se formulant en lui-même », pour lui-même sa pensée. Au mieux Jésus pouvait deviner la pensée de Simon (*noeîn*), mais il ne pouvait lui répondre comme s'il l'avait entendue. Il me fallait faire, en vérité, l'hypothèse que la traduction de Silas avait été trafiquée ; Simon, étendu sur un lit de l'autre côté de la table, face à Jésus, *eîpen en heautoîs* (et non *eîpen legôn en heautôi*) ; il « dit entre eux », entre Jésus et lui-même. Il s'est fait entendre de celui qui était étendu en face de lui et l'a donc interpellé à voix basse, évitant que la femme n'entende ce qu'il disait (en italiques, les modifications du texte) : « Houtos ! Eh ! toi ! Si tu étais un prophète, tu reconnaîtraitas qui est cette femme et de quelle espèce elle est, une pécheresse (une pute !) ». Et il est probable que la réponse de Jésus a été un véritable *ant-eîpein* ; il lui a rétorqué : « *Est-ce que j'ai à ma disposition de te dire (à voix haute) quelque chose ?* » (« *Ekhô soi ti eipein ?* ») : « *A ce que tu viens de me dire à voix basse, est-ce que tu m'accordes de te répondre à haute voix ?* »)

« Va, instruis-moi » a répondu Simon.

*L'a-t-il vraiment instruit en recourant à une comparaison entre deux débiteurs à qui un créancier aurait remis leur dette et en lui demandant lequel des deux, en conséquence de la remise, agapêsei le plus / le mieux le créancier ? Simon aurait répondu : « Celui à qui il a remis le plus », réponse que Jésus aurait approuvée : « Tu as correctement jugé ». Or à chacun des débiteurs, le créancier a remis l'entièreté de sa dette, et donc chacun répondra à la remise de sa dette par une agapè de même qualité. Il est probable que la courte parabole des deux débiteurs a été rajoutée au moment de l'insertion de l'anecdote dans l'évangile de Luc, pour masquer ce qu'il y avait de scandaleux dans la réponse de Jésus à Simon, comme plus haut « *legôn en heautôi*⁸ » a été substitué à « *eîpen en heautoîs* » pour atténuer la brutalité du propos de Simon. Un autre indice confirme une adjonction de la comparaison par un lettré non-hellénophone : Silas, au lieu de ὁ εἰζ..., ὁ δὲ ἔτερος... (ho eis..., ho d'heteros...) aurait écrit : ὁ μὲν... ὁ δὲ ... (ho men..., ho de...). Dans l'ensemble des textes grecs compris dans le TLG (Thesaurus Linguae Graecæ, en ligne) la première occurrence de ὁ εἰζ..., ὁ δὲ ἔτερος..., c'est celle de ce passage de l'évangile de Luc ; toutes les autres sont tardives et de nombreuses occurrences appartiennent à la tradition chrétienne ; en revanche, en grec standard, ὁ εἰζ... peut être employé seul, non corrélé à ὁ δ' ἔτερος, et signifie, par exemple chez Platon, « l'unique ».*

S'adressant donc à Simon tout en lui montrant la femme, il lui a rappelé les gestes de son hospitalité, d'une *agapè* que l'on peut dire hyperbolique – plus que ce qu'elle a fait, ni elle ni personne n'aurait pu le faire – puis il s'est tourné vers la femme, non pas pour lui dire « tes manquements à la loi te sont entièrement remis » (emploi du parfait), mais : « Ta force est tout entière dans ta confiance (qui te fait agir avec audace). Continue à te procurer tes ressources (*poreouou*) (à ta façon) en toute tranquillité (en paix) ! » (en *eirénēi*, CB). A la femme, ses « péchés » ne peuvent pas lui être remis

⁸ Un hellénophone n'aurait d'ailleurs pas employé le verbe *eîpen*, qui implique l'idée de « dire à voix haute », mais le seul verbe *emutheîto* « se parlait à lui-même » / « se disait en lui-même ».

puisque l'audace de ce qu'elle a fait n'est possible qu'à celui ou celle qui vit en dehors de la catégorie du péché, à celui ou à celle qui n'agit pas en obéissant à des commandements de Dieu, à celle ou à celui qui fait entièrement confiance à la générosité de la vie qu'elle ou qu'il porte en elle ou en lui. En vérité, la conclusion du raisonnement qu'acceptait Simon (et il est probable qu'il faille entendre dans le sens de la *Septante* le verbe : « 'aimera' le plus celui à qui est remis le plus grand nombre de manquements à la loi ») conduit à une absurdité ; elle signifierait que Dieu n'aurait donné aux hommes des commandements que pour qu'ils les transgessent ; plus importante sera la transgression, plus intense l'*agapè* de Dieu !

Ce qui compte, ce n'est pas d'agir en conformité avec une loi, c'est d'en briser le carcan quand elle prétend régenter tout l'humain. Il y a en tout individu une part hors la loi, celle de sa capacité d'agir « gratuitement » ou « gracieusement ». La femme ne réglait pas ses conduites sur la loi, elle accueillait la vie et les mouvements vitaux qui l'animaient comme une grâce (un don qui la laissait libre d'en user à sa guise, à condition que ce fût dans les limites de la préservation de sa liberté et de celle de celui qui accueillait son accueil), *et non comme le produit d'une nécessité (divine, biologique) ou du hasard.*

Ces diverses modifications m'invitent à reprendre la traduction de tout l'épisode (in Enseignement de Jésus, p. 28) :

La femme au parfum (7, 36 -50)

L'un des pharisiens lui demandait de manger en sa compagnie. Entré dans la maison du pharisen, il prit place sur le lit.

Voici qu'il y avait dans le bourg une femme de mœurs libres⁹ ; elle avait compris que Jésus était étendu dans la maison du pharisen ; elle prit un flacon d'albâtre plein *d'un parfum qu'elle avait chèrement acquis* ;

elle vint se placer derrière lui à ses pieds et elle pleurait ; elle lui mouilla les pieds de ses larmes, puis elle les essuya de ses cheveux, et tout en lui baignant les pieds, elle les frottait de son huile parfumée.

Ce que voyant, le pharisen qui était étendu aux côtés de Jésus *dit entre eux (faisant en sorte de n'être entendu que de son interlocuteur)* : « Eh toi ! Si tu étais un prophète, tu reconnaîtrais qui est cette femme qui te touche, à quelle espèce elle appartient, qu'elle est une femme qui ne respecte pas la loi (*hamartôlos*) / que c'est une pute ! »

Jésus lui répondit : « Simon, m'accordes-tu de te dire à voix haute quelque chose... » L'autre lui dit : « Maître (*dikaskale*), parle ! Instruis-moi ! »

[...]

Et tourné vers la femme, il dit à Simon : « Tu vois cette femme ? Je suis entré dans ta maison, tu ne m'as pas donné d'eau pour la répandre sur mes pieds ; celle-ci les a mouillés de ses larmes et les a essuyés avec ses cheveux.

Tu ne m'as pas accueilli en m'embrassant ; celle-ci, depuis qu'elle est entrée, n'a cessé de répandre des baisers sur mes pieds.

Tu n'as pas répandu d'huile sur ma tête ; celle-ci m'a frotté les pieds d'un parfum de grand prix... »

[...]

Se tournant vers (*pros*) la femme, il lui dit : « Ta force est tout entière dans ta confiance. Ne sois pas inquiète ! Continue à te procurer tes ressources (*poreouou*) (à ta façon) ! »

⁹ *Hamartôlos* pour qualifier la femme : peut-être tout simplement « une courtisane ». L'adjectif peut désigner celui qui ne suit pas la loi de Moïse de manière générale, et donc quelqu'un dont le comportement est « païen ».

III- Conditions du disciple

(Luc, 14, 27) *Et si quelqu'un marche à ma suite mais qu'il ne porte pas à l'épaule son balluchon, il n'a pas la capacité d'être mon disciple*

Traduction conventionnelle : « Celui qui ne porte pas sa croix et ne marche pas à ma suite ne peut pas être mon disciple. » (TOB)

« Quiconque ne porte pas sa croix et ne vient pas derrière moi ne peut être mon disciple. » (Bible de Jérusalem).

Texte grec. Traduction de Silas : « *καὶ ὃς οὐ βαστάζει τὸν σταῦρον αὐτοῦ καὶ ἔρχεται ὡπίσω μου οὐ δύναται μονι μαθητῆς εἶναι » (texte du *Codex Bezae*) ; dans l'ordre : « celui qui ne porte pas (en équilibre) son propre *stauros*, n'a pas la capacité d'être disciple *à partir de moi*. »

Dans l'établissement du texte, j'ai rédigé la note suivante :

« Une chose me paraît certaine : si la sentence est une traduction en grec de la *koinè* de l'araméen et si donc elle remonte à Jésus de Nazareth, ὃς οὐ βαστάζει σταῦρον αὐτοῦ ne peut signifier « celui qui ne porte pas sa croix ». Le rabbi, Jésus de Nazareth, n'allait pas à Jérusalem pour « offrir sa vie » et « être sacrifié » et il n'était pas du tout un prophète. Dans un premier moment, celui de la première rencontre avec le problème (2002 !), je pensais que σταῦρος pouvait avoir une valeur métonymique, tout en sachant que le mot désigne un « poteau », un « palis » : j'ai fait l'hypothèse qu'il pouvait désigner une « palanche », un « bâton » par métonymie, et par une autre métonymie, « ce que l'on porte avec un bâton ». Selon l'emploi de *Luc* 23, 26, il désigne la traverse que l'on a posée, la lui imposant, sur les épaules de Simon de Cyrène et à laquelle le condamné sera attaché (le *patibulum* latin). La famille *sta-H- en grec s'organise, du point de vue sémantique, autour de deux unités de sens, 1- « mettre debout » / « être debout » (les palis d'une palissade) ; 2- « immobiliser, fixer ; tenir » (la traverse à laquelle le condamné est attaché ; des étais). Le mot pourrait donc désigner « ce qui tient suspendu ».

Nous avons vu que dans D la formule de 9, 23 (« qu'il soulève sa croix ») était absente, mais que dans le *Codex*, le texte de 14, 27 est le même que celui de la vulgate. Son attestation est donc aussi primitive que l'écriture de l'Evangile de « Luc ». Du point de vue du grec, καὶ au début de la sentence n'est pas la trace de la particule araméenne de liaison entre les unités syntaxiques du texte, il est un véritable coordonnant qui rattache cette sentence à la précédente ; ce qui suit est coordonné par δὲ précisément dans *CB*, et laisse entendre que les deux comparaisons qui suivent développent ce qui est impliqué dans ce qui précède : pour qu'une maison résiste aux effets des intempéries, il faut qu'elle soit solidement bâties sur du rocher. Par hypothèse, bâtir son existence sur du solide se fera en respectant toutes obligations envers les siens, plus, supposons, l'obligation de *se prendre en charge*. Jésus avait-il à l'esprit le légionnaire portant à l'épaule son barda, au moyen de ce que le latin appelle une *furca*, une hampe à une extrémité de laquelle était fixée perpendiculairement une courte traverse si bien que l'ensemble ressemblait à un Tau, l'une des branches venant buter contre l'omoplate tandis qu'à l'autre était fixée avec une courroie de cuir le bagage personnel du légionnaire ? *Stauros* aurait-il été une traduction grecque de *furca* ? Le mot employé primitivement pour désigner le fardeau aurait-il été σάγμα à quoi le rédacteur de l'évangile de « Luc » aurait substitué σταῦρος ? Dans l'incertitude, je maintiens ma traduction primitive. »

Je reprends ici le
Commentaire

Je rappelle qu'il est exclu que le rabbi, Jésus de Nazareth, ait invité à porter sa « croix » de chaque jour, sens que l'on confère ici à *stauros*. Au moment où, durant l'hiver 29-30, avec le groupe qui l'accompagnait, il suivait la rive gauche du Jourdain avec l'intention d'aller à Jérusalem et d'y être durant la période de pâque, Jésus n'avait certainement pas en tête de s'y offrir en victime sacrificiel. Il pensait bien réussir à débarrasser la population de Judée et tous les juifs d'ailleurs des autorités du temple. Dans ce qui précède, à aucun moment nous ne l'avons vu ou entendu inviter à porter la vie comme un fardeau, loin de là. Le problème est donc celui de la traduction de « *stauros* ».

Stauros n'est pas l'analogue de *crux* latin. Comme nous y invite le linguiste, E. Benveniste, dans un mot il faut distinguer ce qu'il désigne de ce qu'il signifie. C'est entendu, *stauros*

désigne couramment des piquets, des pieux, des palis, en tant qu'*étais* (supports). Comme il est écrit dans le lexique d'Hesychius, *stauros*, c'est *panta xula hestôta*, tout bois, non pas debout, mais tout bois « qui fait se tenir immobile », « qui arrête », et aussi, donc, une palissade ou des étais. On voudra bien remarquer que le *stauros* que le condamné devait porter sur l'épaule, ce n'était pas le poteau, qui restait planté dans le sol, mais la traverse, uniquement la traverse, qui permettait de tenir suspendu le condamné ! (Sur ce débat parmi les experts, voir l'article, référencé ci-après de Ruben von Wingerden.)

Le traducteur en grec de la sentence n'a pas écrit : « celui qui ne porte pas (*pherei*) son propre *stauros*, mais « celui qui ne *bastazei* pas son *stauros* ». Ce verbe implique l'idée d'avoir à constamment remettre en équilibre ce qui est porté, comme c'est le cas d'un fardeau au bout d'un bâton que l'on porte à l'épaule ou comme c'était le cas du barda du légionnaire allant d'un camp à un autre. Soit donc l'on admettra que *stauros* signifiait « objet dont la fonction était de tenir / contenir / arrêter », soit un préférera considérer que *stauros* a été introduit dans la sentence à l'époque de l'écriture des évangiles de Jésus-Christ, substitué à un mot comme *sagma* (un sac et son contenu). Mais je ne crois pas que le détour soit nécessaire.

Les légionnaires, donc, pendant leur marche entre deux camps, portaient à l'épaule tout un barda, tenu par une longue tige sommée d'une courte barre dont l'un des côtés, de part et d'autre de la tige, était calé derrière l'épaule, tandis qu'à l'autre était accroché son fardeau, tout ce qui lui permettait d'assurer son entretien quotidien. La forme de cet instrument porteur était celle d'un *tau*. Je maintiens donc que l'idée exprimée par la sentence sous forme d'une métonymie (« ce qui sert à porter » permet de désigner « l'objet porté » lui-même) est celle de « porter son balluchon ».

Ce n'est pas l'emploi du mot par Plutarque qui me convaincra du contraire.

« καὶ τῷ μὲν σώματι τῶν κολαζομένων ἔκαστος κακούργων ἐκφέρει τὸν αὐτοῦ σταυρόν, ἡ δὲ κακία τῶν κολαστηρίων ἐφ' ἑαυτὴν ἔκαστον ἐξ αὐτῆς τεκταίνεται, δεινή τις οὖσα βίου δημιουργὸς οἰκτροῦ καὶ σὺν αἰσχύνῃ φόβους τε πολλοὺς καὶ μεταμελείας καὶ πάθη χαλεπὰ καὶ ταραχὰς ἀπαύστους ἔχοντος. » In Plutarque, *Moralia, Des délais de la justice divine*, p. 554.

Sur les occurrences de *stauros* en dehors du NT, voir Ruben van Wingerden, « Carrying a σταυρός: A Re-Assessment of the Non-Christian Greek Sources », in *New Testament Studies*, vol. 67, 2021, p. 336-355.

L'auteur relate notamment les discussions récentes sur la question de savoir si l'usage de *stauros* renvoie nécessairement à une « croix », la réponse étant négative. L'usage du mot par Plutarque dans *Des délais de la justice divine* est particulièrement intéressant parce que, si l'auteur fait allusion à un « objet » qui était porté, rien ne permet de déduire que cet objet était une croix. Malgré la discussion qu'il a conduite, Van Wingerden traduit « καὶ τῷ μὲν σώματι τῶν κολαζομένων ἔκαστος κακούργων ἐκφέρει τὸν αὐτοῦ σταυρόν, ἡ δὲ κακία τῶν κολαστηρίων ἐφ' ἑαυτὴν ἔκαστον ἐξ αὐτῆς τεκταίνεται » [A]nd whereas every criminal (κακούργων) who is punished (τῶν κολαζομένων) must carry his own cross (ἐκφέρει τὸν αὐτοῦ σταυρόν) on his body, vice frames out of itself each instrument of its own punishment. » Sa traduction de *stauros* par *cross* est tout simplement abusive.

Il aurait valu la peine de traduire également la suite du texte, donnée plus haut : « δεινή τις οὖσα βίου δημιουργὸς οἰκτροῦ καὶ σὺν αἰσχύνῃ φόβους τε πολλοὺς καὶ μεταμελείας καὶ πάθη χαλεπὰ καὶ ταραχὰς ἀπαύστους ἔχοντος. »

Je reprends toute la traduction :

« Et chacun des malfaiteurs subissant un châtiment *ekpherei ton hautou stauron tōi men sōmati*, le vice de son côté combine / fabrique à partir de lui-même pour lui-même chacun des instruments appropriés à son châtiment, lui qui est, en effet, l'artisan fort habile d'une vie pitoyable, contenant, avec la honte, des peurs nombreuses et des regrets et des maux pénibles et des troubles incessants. »

Aussi longtemps qu'ils échappent au châtiment, les méchants font croire, aux naïfs qui contemplent leur vie apparemment heureuse, qu'ils portent de beaux et riches vêtements, dont ils subiront, à l'heure de la vérité, les tourments.

Je ferai remarquer que *ekpherein ton hautou stauron tōi men sōmati*, ce n'est pas tout à fait *pherein*, « porter », mais « produire » *tōi men sōmati*, « en son corps », / « par son corps » / « sur son corps » (valeur locative ou instrumentale du datif) *stauron hautou*, « son propre *stauros* », quelque chose comme « son propre fardeau », désigné par métonymie à travers « ce qui sert à le porter », en latin « une *furca* », en grec, me semble-t-il, un *stauros* en forme de *tau*.

Il me semble que, le plus probable, dans le contexte, c'est que l'emploi de *stauros* est une métonymie pour tout ce que le corps comporte en lui et porte comme « effets » de ses « vices », tout son fournitment, l'espèce de son châtiment y compris, de la même façon qu'un légionnaire porte à l'épaule, retenu par une *furca* en forme de *tau*, son fourbi.

L'emploi de Plutarque serait donc analogue à celui de 14, 27 dans « Luc ».

Je remercie André Hurst, professeur de grec à l'université de Genève durant mes années d'étude, de m'avoir signalé le passage de Plutarque.

IV- In *Enseignement de Jésus*

Luc, 18, 18-25

Un condottiere ?

« Quelqu'un l'interrogea ensuite en disant pour commencer... ».

Je ne modifie pas mon interprétation sur ce point : étant donné que τις est séparé de ἄρχων par un mot (αὐτόν), il n'est pas évident de traduire « un chef l'interrogea ensuite... » ; il est possible d'entendre : « un homme l'interrogea ensuite, commençant par dire : « Maître ! Mon bon ! » L'homme se moque de Jésus étant donné ce qu'il vient d'entendre : pour entrer sous le règne de Dieu, il faut être en âge de jouer, de « faire l'enfant » (*paizein*).

La suite de l'échange et sa conclusion invitent à supposer que l'homme était probablement un condottiere, conducteur de soldats mercenaires, offrant ses services à qui en avait besoin. Le métier était lucratif. L'homme était fort riche.

Pour analyser le texte traduit pas Silas il peut être intéressant de lui opposer le récit de Marc, très proche.

L'individu (εἷς / « un ! ») chez Marc, s'agenouille devant *le Christ* ; dans Silas, Jésus demande d'abord : « Les commandements, tu les connais ? » L'homme lui répond : « Quels commandements » (Les commandements de quelle sorte ?). Autrement dit, l'homme *n'est pas un adepte de la Loi de Moïse* ; il est soit Romain, soit Grec, soit même d'une ethnie orientale. Il n'a sans doute pas compris pourquoi Jésus lui a posé cette question pour répondre à sa demande : « Que faut-il faire pour avoir un lot de vie perpétuel pour entrer dans le domaine du règne de Dieu. » Jésus ensuite, dans Silas, répond à la demande de son interlocuteur en lui énumérant quelques commandements, à titre d'exemple (emploi du futur : « Quels commandements ? - Eh bien, par exemple, tu ne voleras pas, tu ne tueras pas... », c'est-à-dire une suite d'*interdits qui ne sont pas formulés dans une loi écrite* (sauf dans la loi de Moïse !) Dans Marc, différemment, *le Christ récite les commandements de la Loi* (emploi du mode de la défense). L'homme, dans les deux textes, répond ensuite : « Je me suis gardé de tout cela depuis ma jeunesse » (depuis que je suis devenu adulte, membre d'une Assemblée). Il ne dit pas qu'il a « respecté des commandements », mais qu'il s'est bien gardé de commettre l'adultère, de verser le sang, de voler, de porter des faux témoignages (les quatre interdits formulés par Jésus). C'est pourquoi, dans le *Codex Bezae*, la demande d'honorer père et mère ne fait pas partie des exemples pris par Jésus, et il est probable que la traduction de Silas ne mentionnait pas ce qui est, non un interdit, mais un *commandement de la loi de Moïse*. Le reste de l'humanité n'a pas eu besoin de se formuler l'obligation de respecter père et mère *comme commandement de Dieu*.

Ce à quoi l'homme, dans Silas, est attaché, ce n'est pas à la Loi (de Moïse) (il ne sait pas ce que c'est), c'est aux biens qu'il a conquis. Non seulement il ne veut pas se débarrasser de tout ce qu'il a gagné à la tête d'une troupe de mercenaires, il ne veut pas renoncer à *conquérir des terres et à se faire payer ses conquêtes* ; or, ce que lui proposait Jésus, c'est, d'abord, de vendre tout ce qu'il avait conquis, de répartir ses biens entre les *ptōkhois*, les sans-terre, ceux qui vivent de petits boulots, de leur donner les moyens de se procurer leurs propres ressources, de favoriser leur autonomie, puis de l'accompagner, autrement dit de s'introduire en sa compagnie dans le domaine de la royauté de Dieu et d'y faire expédition (*eis-poreuesthai*), de *le faire fructifier*.

V- In Mémoire des Chrestiens

Chapitre 17, versets 30-31,

Premier tirage, avril 2024

« (30) Passant outre à ces temps d'ignorance, Dieu fait présentement savoir à tous les hommes [31] qu'il a arrêté le jour où il se dispose à juger la terre habitée en (toute) justice, par l'intermédiaire d'un juge (*andri*) *par qui il a défini (ce qu'était la justice) et il en a offert à tous les hommes une garantie en le relevant d'entre les cadavres.* »

Second tirage, juillet 2025

« (30) Passant outre à ces temps d'ignorance, Dieu fait présentement savoir à tous les hommes [31] qu'il a arrêté le jour où il se dispose à juger la terre habitée en (toute) justice, par l'intermédiaire d'un juge (*andri*) *qu'il a désigné, en offrant à tous (les hommes) une garantie (note), du fait qu'il l'a relevé d'entre les cadavres...»*

La note (10) comporte le texte suivant :

« Garantie » traduit *pistin*, « pacte de confiance » ; Dieu a offert une garantie de l'imminence de l'instauration de son règne selon la justice en ressuscitant des morts celui qui a été mis à mort par des mécréants ; la résurrection est l'équivalent d'un pacte de confiance, qui engage ceux qui y croient en faveur des valeurs définies dans l'enseignement de Jésus de Nazareth. Pour l'analyse de la syntaxe de cette phrase, j'ai adopté les explications d'Alessandra Lukinovich, notamment en ce qui concerne le groupe $\alpha\nu\delta\rho\iota\tilde{\rho}\omega\rho\iota\sigma\epsilon\nu$ (« un homme – je préfère un juge – *qu'il a désigné* » ; le datif s'explique par une attraction du cas de l'antécédent sur le relatif ($\tilde{\rho}\omega\rho\iota\sigma\epsilon\nu$ au lieu de $\tilde{\rho}\nu\omega\rho\iota\sigma\epsilon\nu$, en le ressuscitant)).

Chapitre 26, 21-23

Premier tirage, avril 2024

« (21) C'est à cause de cela (*c'est-à-dire* : la vie rendue à des cadavres) que les Judéens se sont saisis de moi dans le temple, tentant de me tenir entre leurs mains et de disposer de moi à leur guise. Ayant obtenu le secours de Dieu jusqu'à ce jour, occupant, tel un soldat dans le rang, une position ferme, je témoigne devant petits et grands, ne rapportant rien d'autre (*ouden legōn*) de ce qui devait advenir que ce dont les prophètes [et « Moïse »] ont parlé : (23) « Posons d'abord qu'un homme a subi (la mort) (c'est le cas) ; posont ensuite qu'il est le premier à avoir été relevé d'entre les cadavres(c'est également le cas) : (ces deux conditions étant réalisées : *ei*), alors [cet homme : note 309] se dispose à proclamer pour le peuple (juif) et pour toutes les nations [le règne de Dieu (note 310)]

Note 309 : « Le Messie » (Christ) dans le texte. Celui qui a remanié le Mémoire de Silas en « Actes des Apôtres » a, je pense, substitué le titre de Messie à soit « homme », soit « fils de l'homme », seul titre que Jésus de Nazareth s'est conféré lors de sa comparution devant le Sanhédrin. Comment un procureur romain aurait-il pu prêter une oreille favorable à l'annonce de la venue d'un « roi » ?

Note 310 : « En introduisant « Christ » comme sujet, le scribe qui a manipulé le texte a substitué $\varphi\omega\varsigma$ (la lumière) soit à $\varphi\omega\varsigma$ (homme par opposition à femme), soit à un mot analogue, $\alpha\nu\eta\rho$, et par là a fait de la lumière le complément du verbe *καταγγέλλειν*, « annoncer ». Pour cela, il fallait effacer le complément de cet infinitif, je suppose quelque chose comme « le règne de Dieu ». Quant au syntagme $\varphi\omega\varsigma\kappaαταγγελλειν$, « annoncer / proclamer une lumière », il serait un *hapax legomenon* dans toute la littérature grecque antique. Il est vrai que $\varphi\omega\varsigma$, « homme » = *vir* est rarement employé en prose. Supposons que le texte portait $\alpha\nu\eta\rho$, « homme en tant que juge »[c'est sous cette métonymie que Paul, devant l'Aréopage (17, 31) désignait Jésus]. La substitution de $\varphi\omega\varsigma$ (la lumière) à $\alpha\nu\eta\rho$ a pu être induite par l'homonymie $\varphi\omega\varsigma$ – $\varphi\omega\varsigma$ et la synonymie $\varphi\omega\varsigma$ - $\alpha\nu\eta\rho$.

Second tirage, juillet 2025

« (21) C'est à cause de cela (*c'est-à-dire* : la vie rendue à des cadavres) que les Judéens se sont saisis de moi dans le temple, tentant de me tenir entre leurs mains et de disposer de moi à leur guise. Ayant obtenu le secours de Dieu jusqu'à ce jour, occupant, tel un soldat dans le rang, une position ferme, je témoigne devant petits et grands, ne rapportant rien d'autre (*ouden legōn*) de ce qui devait advenir que ce dont les prophètes [et « Moïse »] ont parlé : « S'il (note 274) a souffert et qu'il soit le premier à avoir été relevé d'entre les cadavres, un homme, un juge (ἀνὴρ) se dispose à proclamer pour le peuple (juif) et pour toutes les nations [le règne de Dieu (note 25)]. »

Note 274 = note 309 du premier tirage.

Note 275. (Note 310 à effacer !) :

« Il est exclu que, devant un procureur, Paul ait affirmé que le Christ se disposait à annoncer la lumière (du salut) et que le procureur se soit contenté de lui objecter qu'il était fou. *Khrēstos* est venu prendre la place d'une autre mot, je pense, étant donné la façon dont il est qualifié (« il a souffert » injustement ; « il a été ressuscité », c'est-à-dire justifié après coup par Dieu), par *Khrēstos* = *Khreistos*, le mot auquel les disciples du Nazaréen ont recouru pour se faire désigner.

Alexandre Faivre (*Chrétiens et Eglises, des identités en construction. Acteurs, structures, frontières du champ religieux chrétien*, Les éditions du Cerf, Paris, 2011) ainsi que son épouse (voir Cécile Faivre et Alexandre Faivre, « ‘Chrēstianoi / Christianoi’, ce que ‘chrétiens’ en ses débuts voulait dire », in *Revue d’histoire ecclésiastique*, 2008/3, p. 765-799) offrent la solution au problème que soulève l'établissement du texte, *Actes*, 26, 22-23. Ils ont montré que la notion de *khrēstos* faisait explicitement allusion à la description, dans les chapitre 2 et 3 de la *Sagesse de Salomon*, du juste persécuté, rétabli après coup dans sa dignité par Dieu. Paul a résumé ces deux chapitres à travers l'usage de deux syntagmes : « *ei*, « si » / « puisque » il a subi des mauvais coups jusqu'à en mourir » (*pathētos*), / puisqu'il a été ressuscité », alors *khrēstos anēr*, « un juge sur qui on peut compter » est sur le point de proclamer.... .

II - Annexe à

« A propos du second tirage »
de l'*Enseignement* et de *La fondation du christianisme*

1- Mise au point sur ce qui a été réalisé

Enseignement de Jésus de Nazareth suivi du *Mémoire des Chrestiens*

Le comité éditorial de *Golias* a bien voulu assumer la parution de l'*Enseignement de Jésus de Nazareth*, traduit par moi-même à partir de la traduction en grec par Silas, juif hellénophone probablement de Jérusalem, devenu, à partir de 50 compagnons de Paul de Tarse, de notes prises en araméen, par Matthieu, compagnon de Jésus de Nazareth, puis par Marc, compagnon de Simon, un disciple galiléen ; la publication de l'*Enseignement* va de pair avec le *Mémoire des Chrestiens*, rédigé en grec standard par le même Silas, compagnon constant de Paul de Tarse depuis Philippe de Macédoine jusqu'à Rome entre 58 et 64.

J'ai établi, avec l'appui d'une universitaire genevoise, auteure d'une grammaire du grec ancien, chargée de l'initiation à la lecture du grec de la *Septante* à l'adresse des étudiants de la faculté protestante de Genève, j'ai établi le texte grec de l'enseignement de Jésus de Nazareth et celui du *Mémoire des chrestiens* en extrayant de l'évangile de Luc et des Actes des Apôtres les passages rédigés en grec standard, immersés dans des ensembles de textes rédigés dans un sabir sémitico-grec, sur le modèle de la traduction dite de la *Septante* (traduction en grec de la bible hébraïque, réalisée par des lettrés, eux-mêmes adeptes de la loi de Moïse).

La légitimation de cette extraction

1- repose sur un postulat langagier : l'auteur d'un texte en grec standard est hellénophone ; le traducteur de l'araméen en grec dans un sabir sémitico-grec est un araméophone qui a appris le grec essentiellement par la lecture de la *Septante* ; il n'est pas de langue maternelle grecque ou il n'est pas bilingue de telle sorte que, lorsqu'il traduit un texte araméen, il le fait dans un grec identique à celui d'un écrivain de langue grecque.

2- Elle repose également sur une donnée textuelle *indépendante de la tradition des Evangiles (Matthieu, Jean, Luc, Marc)* ; cette donnée textuelle est celle d'une *citation* d'un dénommé Papias, dit de Hiérapolis ; la citation émane d'Eusèbe, « épiscope » de Césarée Maritime (en Samaritaine) au temps de Constantin (1^{ère} moitié du 4^e siècle de notre ère).

Le contenu de la citation permet d'affirmer que

- a- Un dénommé Jésus, dit de Nazareth (on ne lui connaît pas de patronyme) a été en Galilée un enseignant (un rabbi ; *didaskalos* en grec ou *kurios*), d'un style singulier puisqu'il ne s'est pas adressé à un groupe choisi de disciples, à la façon des rabbis de son époque, mais à la population dans son ensemble, d'abord de Galilée, puis de la Pérée (rive gauche du Jourdain, depuis la Décapole) jusqu'à Jérusalem ;
- b- Autre singularité : il a fait noter par un disciple, nommé Matthieu, quelques-unes de ses prises de paroles, auxquelles il accordait sans doute une plus grande importance ; (sur l'écriture de Matthieu, contemporaine de l'enseignement de Jésus, voir **La citation de Papias revisitée** dans la publication de ce texte en ligne, sur le site www.histor.ch, sous la rubrique « il n'y a pas de textes sacrés »).
- c- Après une condamnation à mort inique par les autorités du temple et sa crucifixion que ces mêmes autorités ont obtenue du préfet de Judée à l'issue d'un marchandage, des disciples de Galilée aussi bien que de Jérusalem ont fondé une Assemblée sur le modèle athénien ; la diffusion de l'enseignement du maître sous la forme des notes prises par Matthieu a probablement été le motif principal de la fondation d'une Assemblée.
Aux notes de Matthieu ont été ajoutées des notes prises par un dénommé Marc à l'écoute d'anecdotes racontées par un dénommé Simon, auditeur du maître en Galilée (sur les notes de Marc, voir **La citation de Papias revisitée** dans la publication de ce texte en ligne, sur le site www.histor.ch, sous la rubrique « il n'y a pas de textes sacrés »).

- d- Pour piloter l'Assemblée, a été élu un Conseil (appelé *Presbuterion* en Palestine), composé de sept membres, appelés *Presbuteroi*. Dans l'ordre : André, Simon, Philippe, Thomas, Jacques et Jean (fils de Zébédée) et Matthieu. Mais Gamaliel Ier le désignait sous le nom attique de *Boulē*, « *Conseil* ».

Nous tirons ces informations d'une citation, par Eusèbe « évêque de Césarée », d'un certain Papias, dit de Hiérapolis (aujourd'hui Pamukkale). Ce dernier nous apprend qu'il a fait une enquête auprès des « compagnons des Anciens, disciples du Maître » pour les interroger sur ce que les Anciens dont ils avaient été les compagnons leur avaient rapporté des « paroles » du maître. La phrase dans laquelle cette information nous est donnée est universellement mal traduite et donc mal interprétée pour deux raisons :

- Elle donne une information (primitivement, il y a eu Sept Anciens et non Douze Apôtres) qui ne concorde pas avec ce qu'affirme la formule de la tradition apostolique sur laquelle repose l'autorité de l'Eglise / des Eglises *christiennes*.
- Elle comporte une singularité syntaxique, que je suis, pour l'heure, le seul à avoir « *lue* » correctement.

J'expliquais tout cela dans *Jésus de Nazareth contre Jésus-Christ- II- La fabrique des évangiles*. Je le réexplique plus loin sous **La citation de Papias revisitée**.

Pour l'heure nous savons que Matthieu a pris des notes de l'enseignement de Jésus en araméen, Marc a également pris des notes d'anecdotes puisées dans la vie publique de Jésus, racontées par Simon, dit Pierre. Après la mort du Maître, les disciples ont fondé une Assemblée du type athénien et élu un Conseil composé de sept membres, sept Anciens que l'évangile de Jésus-Christ intégrera en tant qu'apôtres.

Nous posons la question ? Que sont devenus les recueils de notes de Matthieu et de Marc ? Comment Jésus de Nazareth est-il devenu « Jésus, Christ » ? D'où vient la matière du Christ ? D'où vient que les évangiles sont écrits en grec et non, d'abord, en araméen ? Pourquoi n'y a-t-il plus aucune trace des notes en araméen ?

Une hypothèse obvie : les textes en araméen ont été traduits en grec ; les évangiles, écrits en grec, ont absorbé une synthèse des deux recueils traduits en grec.

Il nous est possible de répondre à ces questions grâce au préambule de l'évangile dit de « Luc ».

Plusieurs traits permettent de distinguer le premier paragraphe de « l'évangile selon Luc » des trois autres évangiles qui lui sont associés (Matthieu, Jean, Marc, selon l'ordre primitif de leur assemblage) :

- Le paragraphe n'est pas un « prologue » mais un préambule. Il n'est pas l'introduction d'un type de texte qui s'appelle « évangile », comme c'est le cas pour « Marc ». Surtout, la langue de ce préambule est le grec standard de la *koinè*, auquel fait écho, à l'intérieur de ce même évangile et uniquement dans cet évangile, une suite d'autres textes en grec standard, se démarquant de tous les autres textes des évangiles, écrits sur le modèle du grec sémitisant de la *Septante*.

- Que nous dit l'auteur du préambule ? Que, parmi les témoins primitifs d'une affaire, une majorité d'entre eux (*polloī* : *beaucoup*) ont entrepris de reconstituer l'ordre (chronologique) des événements, à la suite de quoi, lui-même (l'auteur du préambule) qui a suivi de loin ou de près toute l'affaire, a jugé bon d'en rédiger un rapport écrit aussi exact que possible, conforme à ce qu'ont rapporté les témoins primitifs, devenus eux-mêmes des ouvriers (rameurs) du *logos*, de la totalité du « récit » de l'affaire ou « plaidoirie ».

Etant donné les caractéristiques du grec du préambule font partie du compte rendu écrit de l'affaire tous les passages rédigés en grec standard de la *koinè* dans l'évangile de Luc et dans les *Actes des Apôtres*.

Se pose la question de savoir d'où vient cet ensemble de textes en grec standard de la *koinè*, formant, dans l'ensemble du Nouveau Testament, une sorte d'isolat. Les adeptes d'une explication de la formation des évangiles à partir d'une source orale ont pensé pouvoir repérer cette source en extrayant, dans les évangiles de Matthieu et de Luc, les sentences, paraboles, discours qu'ils ont en commun. L'effet le plus intéressant de l'opération, c'est la mise en évidence, dans Luc, de sentences, paraboles, discours qui ne se recouvrent pas avec ceux de Matthieu, notamment une suite de paraboles qui portent la marque ou la griffe d'un Sage singulier. Or cet ensemble est précisément celui qui ne pouvait pas se recouper avec aucun texte de Matthieu puisqu'il est écrit en grec standard. Derrière le texte en grec standard se profile, non pas une prédication, mais une suite de pensées visant à surprendre l'auditeur, à provoquer un choc pour éveiller son intelligence. Il est vraisemblable que ces paraboles aient été fixées

par écrit au moment de leur profération par un « rabbi », un maître de sagesse, qu’elles soient le produit des notes de Matthieu ; il en va de même de la mise en scène de quelques bons mots du maître, en situation, comme celui, par exemple, que Jésus aurait prononcé lorsqu’il a vu que l’on laissait descendre d’un toit, sous ses yeux, un paralytique étendu sur un « grabat » : « Eh bien mon bonhomme ! On a complètement laissé filer tes manquements à la loi /tes péchés ! » Il y a là une boutade, et en même temps, dans le contexte judaïque du début de notre ère, une provocation choquante pour les adeptes de la loi de Moïse, une audace que les évangiles attribués à « Marc » (2, 5) et à « Matthieu » (9, 3) ont complètement édulcorée.

En outre l’auteur du texte en grec standard de la *koinè* affirmait en tout premier lieu qu’il a décidé de faire un compte rendu de l’affaire *après qu’une majorité de ses témoins primitifs ont reconstitué la suite de ses péripéties*. Ils ont reconstitué cette suite, évidemment, à l’appui d’au moins deux documents qu’ils avaient sous les yeux. L’existence de deux recueils de notes, l’un comportant les sentences, paraboles, fables, discours, l’autre quelques anecdotes de ses « actes » (de « guérisseur », de thérapeute) associés à quelque bon mot à la façon des sages de la voie grecque cynique, explique que l’on ait dû, en vue de composer une suite, procéder à un travail collectif de la mémoire pour restituer l’ordre dans lequel s’étaient déroulés les événements de la vie publique du Rabbi, Jésus de Nazareth.

Avons-nous à notre disposition une trace des deux recueils de notes de Matthieu et de Marc écrites en araméen ? Sous la forme d’une traduction en grec standard de la *koinè*. Par divers recoupements dans le texte en grec standard de la *koinè*, extrait des *Actes des Apôtres*, en réalité un *Mémoire* des péripéties qui ont opposé les disciples de Jésus, ayant fondé, après sa mort, une *Ekklesia*, une Assemblée de style athénien, aux autorités du temple (aux prêtres – *cohanim* – de la voie Sadducéenne), nous pouvons recouvrer le nom de l’auteur de la traduction et du Mémoire, Silas, un judéen hellénophone, devenu compagnon de Paul à partir de 50.

L’élaboration de l’identité christique de Jésus de Nazareth n’a été entreprise qu’après la chute du temple en 70, dans le contexte de la refondation du judaïsme autour de la seule Loi de Moïse, à un moment où la presque totalité des témoins « primitifs » étaient morts. Il est possible de montrer (par l’analyse de l’évangile de Jean) que cette élaboration s’est faite à l’appui de la connaissance de la traduction en grec de l’enseignement de Jésus et du Mémoire, réalisés par Silas.

Pour nous, *seule la traduction de Silas témoigne de ce qu’ont été l’enseignement de Jésus et ses actes. Rien de la matière de Jésus-Christ – rien de christique – ne le concerne. Jésus n’a rien à voir avec la théologie de la sotériologie judaïque et chrétienne, il a à voir quelque chose avec l’évacuation sans reste de toute « royauté » humaine, de toute domination de l’homme par l’homme.*

Il me paraît important de montrer quelle sorte de lecture de l’évangile de Luc est exclue. Je prends pour exemple un commentaire d’évangile de la plume d’André Scheer, publié chaque semaine par Golias Hebdo.

Dans le N° 889 de Golias Hebdo, André Scheer commente Luc 23, 35-43, en réalité l’ensemble de l’épisode qui va de l’arrestation de Jésus à la crucifixion. Il commence :

« La relation de l’arrestation, de la condamnation et du supplice de Jésus dans Luc est la seule des Évangiles qui permette de reconstituer clairement ses deux dernières journées à Jérusalem. Ignace et ses collaborateurs ont cependant inséré dans la narration du supplice des scènes qui ne peuvent avoir été reconstituées qu’à partir des écritures juives, pour la bonne raison que… pas un de ses disciples n’était présent… »

Dire que « la relation de l’arrestation, etc., dans Luc est la seule des Evangiles qui permette de reconstituer clairement ses deux dernières journées à Jérusalem », tel que cela est formulé, est *faux*. Ce n’est pas la relation « dans Luc » qui, seule, permet de reconstituer ce qui s’est passé, c’est le texte en grec de la *koinè* dans « Luc », en l’occurrence, dans les chapitres 22 et 23, qui permet de reconstituer ce qui s’est passé, et de déduire, par exemple, qu’il est *faux* d’affirmer que « pas un disciple n’était présent ». D’abord tout lecteur même de l’évangile sait qu’il y est dit que « des femmes venues de Galilée observaient de loin » (22, 49) toute la scène du Golgotha. Ensuite, la mise en évidence du texte en grec standard de la *koinè* permet d’affirmer que Jésus a comparu devant le *tribunal du Sanhédrin* (23 membres, 11 prêtres Sadducéens, 11 Pharisiens + 1 président, dont la voix est décisive) et que si ce texte en grec standard nous rapporte ce qui s’est dit lors de la séance et lors de la comparution devant Pilate, c’est qu’il y avait, parmi les membres présents, un témoin favorable à Jésus, un Pharisiens qui siégeait dans le tribunal et qui était connu de Pilate, Joseph d’Arimathée. Et si l’auteur du préambule, Silas, a suivi l’affaire de bout en bout, il était lui aussi probablement présent sur le Golgotha.

Plus loin, à propos de la citation d'un psaume, André Scheer explique : « Les premiers disciples ont donc estimé, certainement à juste titre, que le texte de ce Psaume convenait en vérité pour évoquer la situation de Jésus de Nazareth, assassiné par les autorités du temple pour les mêmes raisons. » (Citation de deux passages Psaume 22) Puis il continue : « Il ne s'agit donc pas de relater ce qui s'est effectivement passé ou ce qui s'est effectivement dit, personne n'étant là pour le rapporter, mais de faire comprendre la situation que Jésus a vraiment vécue. »

Le commentateur, ici, commet une confusion entre **deux textes qui ne parlent pas du même personnage** bien qu'ils fassent partie de la même œuvre (appelée « Evangile de Luc »). Le passage de la citation du psaume fait partie de la rédaction de l'évangile, au plus tôt au début du deuxième siècle, il n'a donc rien à voir avec « les premiers disciples ». Ou André Scheer voulait-il parler des « premiers adeptes du Christ » ? Soit ! Dans ce cas, le texte du psaume évoque la situation non de Jésus de Nazareth, mais celle de « Jésus-Christ », un personnage de fiction, dont aucun écrivain ne réussira jamais à « faire comprendre la situation qu'(il) a vraiment vécue » !

La première chose que doit faire un commentateur d'un récit dans « Luc », c'est de le reconstituer dans sa forme primitive, celle du grec standard, afin de bien distinguer ce qui a été rapporté de Jésus de Nazareth de ce qui a été écrit de « Jésus-Christ ». Ce travail a été fait, à l'appui d'une relecture par une universitaire ; il est publié, dans l'attente d'une édition imprimée, sur le site www.histor.ch, protégé par les droits d'auteur et il en existe une traduction, précisément éditée par les éditions Golias, pour lesquelles André Scheer travaille. Ce sont ces deux éditions qu'il aurait dû utiliser pour son commentaire des passages en grec standard de la koinè, et dire quelle édition des évangiles il a utilisé pour commenter la mise en scène de « Jésus-Christ » cloué sur la croix. Il est probable que deux « larrons » ont été exposés sur une croix en même temps que Jésus, de Nazareth, mais il est évident que la conversation entre les deux larrons et l'invitation de l'un des deux dans le « paradis » est une adjonction « chrétienne » : exposé sur la croix, Jésus de Nazareth ne savait pas que c'était là un simple arrêt, une station de son voyage vers le royaume des cieux.

Rien de ce que les évangiles attribuent à Jésus-Christ, que, cultivant la confusion, ils nomment « Jésus », n'appartient à Jésus de Nazareth. Quelqu'un qui admet la pertinence de mes analyses ne peut pas, lui, commettre la confusion.

*

* * *

2- La citation de Papias revisitée (in Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, III, 39)

1- Son enquête auprès des compagnons des Anciens, eux-mêmes disciples du Maître et auprès d'autres disciples du Maître.

(4) εἰ δέ που καὶ παρηκολουθηκώς τις τοῖς πρεσβυτέροις ἔλθοι, τοὺς τῶν πρεσβυτέρων ἀνέκρινον λόγους· τί Ἀνδρέας ἢ τί Πέτρος εἴπεν ἢ τί Φίλιππος ἢ τί Θωμᾶς ἢ Ἰάκωβος ἢ τί Ἰωάννης ἢ Ματθαῖος ἢ τις ἕτερος τῶν τοῦ κυρίου μαθητῶν, ἢ τε Ἀριστίων καὶ ὁ πρεσβύτερος Ἰωάννης, τοῦ κυρίου μαθηταί, λέγουσιν. οὐ γὰρ τὰ ἐκ τῶν βιβλίων τοσοῦτόν με ὥφελαίμβανον, ὅσον τὰ παρὰ ζώσης φωνῆς καὶ μενούσης¹⁰.

Transcription :

ei de pou kai parēkolouthēkōs tis tois presbuterois elthoi, tous tōn presbyterōn anekrinon logous, ti Andreas ē ti Petros eipen ē ti Philippos ē ti Thômas ē Jakôbos ē ti Jôannês ē Matthaios ē tis heteros tōn tou kuriou mathêtôn ha te Aristiōn kai ho presbuteros Jôannês, tou kuriou mathêtai, legousin. Ou gar ta ek tōn bibliōn tosouton me ôphelein hupelambanon hoson ta para zôsês phônês kai menousês.

Remarques préparatoires : ne sont pas traduits correctement par l'ensemble de la profession, les éléments suivants :

¹⁰ In Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, III, 39, G. Bardy, *Eusèbe de Césarée. Histoire ecclésiastique*, 3 vols. [Sources chrétiennes 31, 41, 55. Paris: Éditions du Cerf, 1:1952.

kai parēkolouthēkōs tis : pour interpréter correctement une forme du parfait attique il faut lire mon ouvrage sur le parfait, intitulé *Les Degrés du verbe*. Mot à mot : *kai*, même si (participe) c'est quelqu'un (*tis*) qui a parfaitement bien suivi (*parfait*) André, Simon, etc. en étant à ses côtés (*para*) ou à côté (*para* : c'est-à-dire hors du champ de sa vue, à l'écart) !

ekrinon ... (an') : j'ai passé au crible (en remontant à...)

λόγους : les *propos* (d'André, etc.) *rapporṭés* par leurs compagnons...

an'ha te... legousin : en remontant à (*ana*) ce que (*ha*) à chaque fois (*τε / te*) Aristion et Jean l'Ancien mettent en relation.

D'abord, il faut se défaire de la ponctuation de l'éditeur moderne de la phrase : il n'y a pas de ponctuation dans les manuscrits antiques et donc la ponctuation moderne reflète l'intelligence que l'éditeur a de la phrase. Or dans le cas présent, toutes ses hypothèses sont contestables. Le point au-dessus de la ligne après *logous* (·), équivalent de notre point-virgule, résulte d'une hypothèse injustifiée, selon laquelle *ti Andreas ē ti Petros eipen*, etc., est juxtaposé à *tous tōn presbutterōn logous*, mais n'en est pas, en termes grammaticaux, une expansion. Si c'est cela que Papias avait voulu nous faire entendre, il ne pouvait pas ne pas formuler autrement ; il aurait écrit : *tous tōn presbutterōn anekrinon logous kai (et ce que...) ti Andreas ē ti Petros eipen*, *kai*, etc.... La juxtaposition de *ti Andreas ē ti Petros eipen* à *tous tōn presbutterōn logous* n'autorise pas d'autre interprétation possible que *ti Andreas ē ti Petros eipen*, etc., est une *expansion* de *logous*, est, en terme grammatical traditionnel, en *apposition* à *logous*. Papias *ekrine tous logous tōn presbutterōn*, « passa au crible » (*ekrine*) *tous logous* (les propos rapportés) *tōn presbutterōn* (*par les Anciens*), (c'est-à-dire) ce qu'André, etc. « avait dit... » (*à ses compagnons*).

Car, ensuite, il faut interpréter correctement, du point de vue grammatical, la fonction du dernier groupe de la phrase, *ha te Aristion kai ho presbuteros Jōannēs, tou kuriou mathētai, legousin*, déjà en supprimant les virgules. Dans cette construction *τε* n'est pas un coordonnant, l'équivalent de *kai* (*et*), comme l'interprète *tous les spécialistes sans exception, même Wotke*, dans l'article de la Real Encyclopädie, même le dernier interprète de la phrase, Stephen C. Carlson¹¹ : s'il avait été coordonnant, le verbe de la proposition aurait été au passé comme les verbes précédents : Papias a interrogé les compagnons des disciples du maître, pour leur demander ce que le maître « avait dit » *et aussi* sur ce qu'Aristion et Jean « avaient dit ». Or le verbe employé dans la relative est au présent, *legousin* ; il faut également tenir compte de son sens spécifique, « mettre en relation ». De même, plus haut, les *logous*, ce sont des propos que les Anciens leur ont rapporté à eux, leurs compagnons.

La construction de ce type de relative, *ha te...* a été examinée de près par un philologue hollandais dans un ouvrage écrit en français ; pour nous, l'essentiel de sa thèse revient à dire qu'il existe un emploi adverbial de *τε*, qui se distingue de son emploi comme *coordonnant* (au sens de *kai, et*). Malheureusement, il a fait son analyse en grammairien de la langue homérique, et non en « linguiste » ; il n'a pas considéré le fait qu'il pouvait y avoir deux figures de mot, *τε*, homophones, mais appartenant à deux racines différentes : *τε* coordonnant est l'analogue de *que* latin (*et*), ce que Ruijgh appelle *τε*, « épique » appartient à la famille des *déictiques*, *je* en rapport à celui qui parle, *te* en rapport à celui à qui l'on parle, *ke*, absent de la relation entre locuteurs ; la terminaison *ε* est adverbiale ; elle a une valeur corrélative et distributive : Papias a évalué ce qu'un compagnon lui a rapporté de ce qu'André « avait dit », en remontant (*ana*) « à chaque fois » (*τε*) à « ce qu'Aristion met en relation (au moment où il lui présente des témoignages d'André) », « à chaque fois » à ce que Jean l'Ancien met également en relation (également au moment où Papias lui présente ce qu'André aurait dit). On en déduira que Papias

¹¹ Stephen C. Carlson, Papias of Hierapolis, *Exposition of Dominical Oracles. The Fragments, Testimonia, and Reception of a Second-Century Commentator*, Oxford, University Press, 2021, p. 140, citation du texte grec (*ha te Aristion kai ho presbuteros Jōannēs, tou kuriou mathētai, legousin : legousin est au temps présent, et signifie donc : « ce qu'Aristion, etc., mettent en rapport » ou, pour ceux qui traduisent 'legousin' par dire, « disent »*) ; page 141, Carlson traduit *legousin*, *were saying*, soit « disaient » / « mettaient en rapport » ; il s'est bien gardé d'expliquer son entorse à la langue grecque. Etant donné l'intitulé de l'ouvrage (*Reception of a Second-Century Commentator*), pour Carlson, Aristion et Jean l'Ancien ne pouvaient pas être des contemporains de Papias. Pour nous, il est clair que sa lecture, comme celle de tous ses prédécesseurs dont Enrico Norelli, est biaisée par un présupposé selon lequel les sept personnages énumérés doivent être distingués des « Anciens », dont il fait des témoins des Apôtres. Au moins, Enrico Norelli commentait longuement son interprétation ; Carlson agit comme un agent de la circulation de la tradition qui invite les curieux à « circuler » : « Il n'y a rien à voir » !

consultait Aristion et Jean l'Ancien séparément, sans cela son « attestation » n'aurait pas été valable. Il est peu probable, en effet, qu'Aristion, un Grec, ait fait partie du cercle fermé auquel Jean appartenait. Mais surtout, on en déduira qu'Aristion et Jean l'Ancien, disciples du maître, ont encore été les contemporains de Papias, qui a fait son enquête auprès des compagnons d'autres disciples du maître, alors disparus, c'est-à-dire, si on compte 40 ans en moyenne pour une génération, entre 70 (30, année de la mort de Jésus + 40) et 110, soit dans les années 80-90.

Ainsi, la syntaxe de la phrase doit être reconstituée de la manière suivante :

ei de pou kai parēkolouthēkōs tis tois presbuterois elthoi, tous tōn presbuterōn ekrinon logous, ti Andreas ē ti Petros eipen ē ti Philippos ē ti Thōmas ē Jakōbos ē ti Jōannēs ē Matthaios ē tis heteros tōn tou kuriou mathētōn an' ha te Aristiōn kai ho presbuteros Jōannēs, tou kuriou mathētai, legousin. (= rapportent au moment où Papias les consulte). De la syntaxe de la phrase découle que nécessairement *Papias était contemporain d'Aristion et de Jean l'Ancien*. La séparation de Jean l'Ancien du groupe des Anciens implique que, parmi les Anciens, il y a eu deux Jean, et que le second Jean a été intégré dans le groupe des Anciens lorsque le premier en eut disparu. Pour comprendre ce qui s'est passé, nous devons l'apprendre, non des *Actes des Apôtres*, mais d'un *Mémoire* écrit par Silas : Jean, le fils du patron pêcheur Zébédée, frère de Jacques, a été exécuté avec son frère au temps d'Agrippa 1^{er}, entre 42 et 44. Ils ont ensuite été remplacés dans le Conseil de l'Assemblée de Jérusalem par Jacques, le demi-frère de Jésus, et par Jean, *un cohen, hiereus, « sacrificateur »*, selon ce que nous apprend une lettre, citée par Eusèbe, de Polycrate d'Ephèse à Victor, évêque de Rome.

Papias énumère sept noms. La seule hypothèse obvie, c'est que ces sept personnages auxquels il donne le titre d'Ancien étaient membres du Conseil d'une Assemblée. L'existence du Conseil d'une Assemblée des « disciples » de Jésus de Nazareth est confirmée par Gamaliel le Pharisiens, qui a pris leur défense devant le tribunal du Sanhédrin (*Actes des Apôtres = Mémoire des Chrétiens*, 5, 38).

Dès le premier moment de la lecture de la phrase de Papias j'ai orienté son interprétation dans cette direction ; si je l'ai fait spontanément, c'est que l'obligation de respecter la tradition apostolique ne m'a pas effleuré un seul instant.

Quant à la phrase qui suit, *Ou gar ta ek tōn bibliōn tosouton me ôphelein hupelambanōn hoson ta para zōsēs phōnēs kai menousēs*, elle ne signifie pas que Papias se défiait de manière générale de la tradition écrite existante de son temps, mais que, pour évaluer la véracité de ce que les compagnons des Anciens et des disciples de manière générale lui rapportaient, une « voix vivante et qui perdurait » lui était plus profitable que de consulter les témoignages des écrits. Il existait au temps de Papias des traditions orales, colportées par des compagnons des disciples de la première heure et non par je ne sais quelle communauté pétrinienne, pauliniennes, johannique, matthéenne, thomasienne, philippienne, andréenne ; ces traditions ont été recueillies par Papias ; elles ont disparu avec ses cinq livres de « traduction » que les responsables de l'Eglise ont laissé tomber en poussière ou pourrir, ou qu'ils ont brûlé, tout simplement parce qu'ils comportaient des témoignages qui ne concordaient pas avec ce que laisse entendre la « tradition apostolique » !

Remarque *A propos de la construction à τε* : voir l'exemple suivant, puisé dans Diogène Laërte, *Vie des philosophes*, livre X (Epicure / les Epicuriens) § 117 (je prends cet exemple en raison de l'unicité de l'emploi dans la *Vie des philosophes*) :

περὶ δὲ τῶν βιωτικῶν καὶ ὄπως χρὴ τὰ μὲν ἡμᾶς αἱρεῖσθαι, τὰ δ’ ἐκφεύγειν, οὐτωσὶ γράφει. πρότερον διέλθωμεν ἀ τε αὐτῷ δοκεῖ περὶ τοῦ σοφοῡ καὶ τοῖς ἀπ’ αὐτοῦ.

Peri de tōn biōtikōn kai hopōs khrē ta men hémas aireisthai, ta d'ekpheugein, houtōsi graphei ; proteron dielthōmen ha te autōi dokei peri tou sophoū kai tois ap' autoū.

Dans tout l'ouvrage, *ha te* (remarquez : non élidé devant voyelle, alors que *te* conjonction s'élide) n'apparaît qu'en cette occurrence. Il est clair que *τε*, dans le contexte, n'est pas coordonnant (n'est pas l'équivalent de *kai / et*) : par définition, dans une phrase, une *subordonnée* n'est pas *coordonnée*.

Diogène s'apprête à citer la lettre d'Epicure à Ménécée, lettre dans laquelle le philosophe expose son éthique, ses règles de vie, sa « biotique ».

« Pour ce qui concerne les choses de la vie et comment nous avons à notre disposition d'en choisir certaines, d'en éviter d'autres, voici ce qu'il en écrit : en premier lieu (avant de citer la lettre) « présentons ses opinions à lui et à ses disciples, sur le sage » (traduction Jean-François Balaudé, *Le livre de poche, Librairie Générale Française*, 1999).

Le traducteur a escamoté le sens propre de διέλθωμεν (« parcourons », dans ce qui suit : *emploi de l'impératif aoriste*) et du coup le petit τε qui détermine le relatif à... (« ce qui se fait admettre à lui et à son école au sujet du sage ») « ses opinions à lui et à ses disciples, sur le sage » ; ni dans « présentons », ni dans « ses opinions », etc., n'apparaît la trace de τε. La transformation de « parcourons » en « présentons » a eu en réalité pour effet de le faire disparaître. Car, dans le contexte, l'emploi de τε est étroitement associé à l'emploi d'un verbe signifiant « parcourir ». « Parcourons » là, et puis là, et puis encore là, les opinions d'Epicure. Sa valeur est adverbiale, *distributive*. Suivent en effet des citations puisées chez différents auteurs ou dans différentes œuvres.

Certes, aucune grammaire, sauf erreur de ma part, n'explique qu'il existe deux τε, homophones, l'un exerçant la fonction de coordonnant, l'autre celle d'un déictique adverbial. Une grammaire aussi est *a work in progress*.

2- Les notes de Marc et de Matthieu (présentées dans cet ordre par Eusèbe)

Que Marc ait pris des notes lorsque Simon a raconté quelques anecdotes concernant Jésus de Nazareth (le Maître), cela est attesté par Jean l'Ancien.

In *Histoire ecclésiastique*, III, 39, 15-16.

ἀναγκαίως νῦν προσθήσομεν ταῖς προεκτεθείσαις αὐτοῦ φωναῖς παράδοσιν, ἵν περὶ Μάρκου τοῦ τὸ εὐαγγέλιον γεγραφότος ἐκτέθεται διὰ τούτων·

(15) « Καὶ τοῦθ' ὁ πρεσβύτερος ἔλεγεν· Μάρκος μὲν ἐρμηνευτὴς Πέτρου γενόμενος, ὅσα ἐμνημόνευσεν, ἀκριβῶς ἔγραψεν, οὐ μέντοι τάξει, τὰ ὑπὸ τοῦ κυρίου ἡ λεχθέντα ἡ πραχθέντα· οὕτε γὰρ ἦκουσεν τοῦ κυρίου οὕτε παρηκολούθησεν αὐτῷ, ὕστερον δέ, ὡς ἔφην, Πέτρῳ, ὃς πρὸς τὰς χρείας ἐποιεῖτο τὰς διδασκαλίας, ἀλλ' οὐχ ὥσπερ σύνταξιν τῶν κυριακῶν ποιούμενος λογίων, ὥστε οὐδὲν ἤμαρτεν Μάρκος, οὕτως ἔνια γράψας ὡς ἀπεμνημόνευσεν· ἐνὸς γὰρ ἐποιήσατο πρόνοιαν, τοῦ μηδὲν ὥν ἦκουσεν παραληπεῖν ἡ ψεύσασθαι τι ἐν αὐτοῖς. »

Ταῦτα μὲν οὖν ιστόρηται τῷ Παπίᾳ· περὶ τοῦ Μάρκου.

(16) περὶ δὲ τοῦ Ματθαίου ταῦτ' εἴρηται·

« Ματθαῖος μὲν οὖν Ἐβραῖδι διαλέκτῳ τὰ λόγια συνεγράψατο*, ἡρμήνευσεν δ' αὐτά, ὡς ἵν δυνατὸς ἔκαστος. »

συνεγράψατο* : autre leçon : συνετάξατο

Aux différents témoignages qu'il a déjà exposés, Eusèbe ne se sent obligé d'ajouter que la tradition que Papias rapporte sur Marc, « celui qui a écrit un évangile complet ». Or cette précision est une information qu'Eusèbe glisse jouant d'une ambiguïté ; il laisse entendre que la qualification « celui qui a écrit un évangile complet » est une information que donnait Papias lui-même. Si nous avions tout l'ouvrage de Papias sous les yeux, nous saurions que ce n'est pas le cas. C'est Eusèbe qui crée délibérément une confusion sur le nom de Marc ; dans le témoignage de Jean l'Ancien, il est clair que les notes que Marc a prises ne sont qu'une mince portion des anecdotes concernant le Maître.

Ce que Jean l'Ancien atteste, c'est que Marc, devenu interprète de Pierre (*il faut sans doute lire Simon*) (traducteur de son enseignement en araméen pour les hellénophones – ou les usagers du latin ? -) a pris des notes (ἐμνημόνευσεν : a tenu mémoire) qu'il a soigneusement écrites ; « toutefois il n'a pas écrit ce qui avait été exposé / expliqué / argumenté / raconté (toutes ces valeurs sont comprises dans lekhthenta) ou agi / exécuté / fait (prakhthenta) par le Maître dans l'ordre (où cela a été dit et fait) ». Car Marc n'a pas connu le maître, il en a entendu les enseignements selon ce qu'en rapportait Simon les adaptant à l'usage du moment.

Voilà donc ce que Papias atteste au sujet de Marc. Il atteste donc que les « notes » de Marc ne constituaient pas un évangile. Si le même Marc a aussi écrit l'évangile placé sous son nom, il ne peut l'avoir fait qu'à l'époque où l'on situait la présence de « Pierre » à Rome, vers 65-67. Si nous pouvions lire tout l'ouvrage de Papias, nous pourrions constater que lui-même ignorait, dans les années 80-90, l'existence de tous les évangiles.

περὶ δὲ τοῦ Ματθαίου ταῦτ' εἴρηται·

« Ματθαῖος μὲν οὖν Ἐβραῖδι διαλέκτῳ τὰ λόγια συνεγράψατο*, ἡρμήνευσεν δ' αὐτά, ὡς ἵν δυνατὸς ἔκαστος. »

Peri de tou Matthaiou taut' eirētai :

Matthaios men oun Hebraïdi dialektōi ta logia sunegrapsato, hērmēneusen d'auta, hōs ên dunatos hekastos.

« Au sujet de Matthieu, voici ce qui est invariablement affirmé » (*εἴρηται* : parfait, que je traduis par *invariablement*, formé sur **wer-*, racine comportant la notion de ce qui est « ferme », « assuré », « fiable »). L'affirmation est le fait de sujets sur la parole de qui il est possible de se reposer. Qu'est-ce qui est invariablement affirmé à propos de Matthieu ? « Sunegrapsato » ou bien « sunetaxato » en langue hébraïque (en araméen) *ta logia* ? Il est évident, me semble-t-il, « qu'en langue hébraïque », on « écrit » des logia, et non « on les arrange » ! Chacun les *avait traduits* en langue hébraïque, il faut sous-entendre, « jusqu'au jour où X les as traduits en grec ! » Il y avait probablement dans le texte de Papias un nom propre (Silas) qu'Eusèbe a passé sous silence.

Qu'entendre par *logia* ? « *Ta logia* » peut être le pluriel du nom *to logion*, « la parole oraculaire » ou de l'adjectif nominalisé *logios*, signifiant dans ce cas « tout ce qui relève d'un *logos* » (récit, argument, sentence, fable et donc, dans notre cas, parabole). Plus haut étaient évoqués *ta lekhthenta*, tout ce qui relève d'un « *legein* », tout les produits de l'intelligence ou d'un Maître de sagesse. Ces *logia*, Matthieu les a écrits *sun-* « au moment où » ils étaient verbalement articulés, probablement, sous dictée. Le recueil (*logos*) de Matthieu ne contenait que du « verbal ». C'est la raison pour laquelle on a demandé à Simon de rapporter quelques péripéties de la vie du Maître.